

# Séance ordinaire du 5 novembre 2012

Procès-verbal



## 01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le

5 novembre 2012, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont absents :

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

### 1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20 h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2012-11-404) - Adoption de l'ordre du jour

### 2 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 05 novembre 2012 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03 (2012-11-405) - Adoption du procès-verbal

### 3 - Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2012 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2012.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2012 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2012, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 - Séance spéciale

### 4 - Séance spéciale

#### 04.01 (2012-11-406) - Séance spéciale adoption budget 2013

#### **4.1 - Séance spéciale adoption budget 2013**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de tenir une séance spéciale pour adopter le budget 2013, lundi 17 décembre à 20 h.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05 - Adoption de règlement**

### **5 - Adoption de règlement**

#### **05.01 (2012-11-407) - Adoption du règlement 359-11-12 abrogeant le règlement 357-08-12 règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

##### **5.1 - Adoption du règlement 359-11-12 abrogeant le règlement 357-08-12 règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

ATTENDU que les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'adopter le règlement 359-11-12 abrogeant le règlement 357-08-12, intitulé « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre ».

Adopté à l'unanimité des conseillers

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 359-11-12

---

#### **RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 357-08-12 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS RÈGLEMENT NUMÉRO 359-11-12**

Session ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Agapit MRC de Lotbinière, tenue le 5 novembre 2012 à 20h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle sont présents :

Son Honneur la mairesse, Madame Sylvie Fortin Graham,

Mesdames et Messieurs :

Micheline Beaudet

Claudette Desrochers

Andréanne Giasson

Yves Gingras

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente session ont été données à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans le délai prévu par la loi.

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

ATTENDU QU'UN avis de motion afin de modifier le règlement 357-08-12 a été donné le 1er octobre 2012 lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Yves Gingras et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté :

#### **ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante de présent règlement. Les annexes jointes au présent règlement en font partie intégrante.

Le but du présent règlement est de contrôler davantage les attroupements de personnes qui se font régulièrement dans les endroits publics.

#### **ARTICLE 2 : Définitions**

Endroit public : les parcs, les rues, les véhicules de transport public, les aires à caractère public et sans restreindre la généralité des termes qui précèdent les endroits publics sont qui indiqués à l'annexe A.

Parc : les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnées ou non, où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire.

Rue : les rues, les chemins, les ruelles, les pistes cyclables, les rangs et les trottoirs et autres endroits dédiés à la circulation piétonnière ou de véhicules situés sur le territoire de la municipalité et dont l'entretien est à sa charge.

Aires à caractères publics : les stationnements dont l'entretien est à la charge de la municipalité, les aires communes d'un commerce, d'un édifice public ou d'un édifice à logement.

#### ARTICLE 3 : Consommation de boissons alcoolisées

Dans un endroit public nul ne peut consommer de boissons alcoolisées ou en avoir en sa possession un contenant de boissons alcoolisées dont l'ouverture n'est pas scellée sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

#### ARTICLE 4 : Graffiti

Nul ne peut dessiner, peindre ou autrement marquer les biens de propriété publique.

#### ARTICLE 5 : Arme blanche

Nul ne peut se trouver dans un endroit public en ayant sur soi, sans excuse raisonnable un couteau, une machette, un bâton ou une arme blanche. L'autodéfense ne constitue pas une excuse raisonnable.

#### ARTICLE 6 : Feu

Nul ne peut allumer ou maintenir allumé un feu dans un endroit public sans permis. Le directeur du service des incendies ou toute autre personne mandatée par ce dernier peut émettre un permis autorisant un feu pour un événement spécifique.

#### ARTICLE 7 : Indécence

Nul ne peut uriner dans un endroit public sauf aux endroits prévus à cette fin. Nul ne peut être nu dans les endroits publics.

#### ARTICLE 8 : Jeu sur la chaussée

Nul ne peut faire ou participer à un jeu ou une activité sur la chaussée. Le directeur général et secrétaire-trésorier peut émettre un permis pour un événement spécifique à la condition suivante : effectuer une demande écrite présentée au conseil municipal qui autorisera la délivrance d'un permis s'il y a lieu sous certaines conditions.

#### ARTICLE 9 : Bataille

Nul ne peut se battre ou se tirer dans un endroit public.

#### ARTICLE 10 : Projectile

Nul ne peut lancer des pierres, des bouteilles ou tout autre projectile.

#### ARTICLE 11 : Activités

Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche ou une course regroupant plus de quinze (15) participants dans un endroit public sans avoir préalablement obtenu un permis de la municipalité.

Le directeur général et secrétaire-trésorier peut émettre un permis autorisant la tenue d'une activité aux conditions suivantes :

- a) le demandeur aura préalablement présenté au directeur général et secrétaire-trésorier un plan détaillé de l'activité.
- b) le demandeur aura satisfait aux mesures de sécurité recommandées par le service de police.

Sont exemptés d'obtenir un tel permis les cortèges funèbres, les mariages et autres événements à caractère provincial déjà assujettis à une loi.

#### ARTICLE 12 : Flânage

Nul ne peut se coucher, se loger, mendier ou flâner dans un endroit public.

#### ARTICLE 13 : Alcool et drogue

Nul ne peut se trouver dans un endroit public sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

#### ARTICLE 14 : École

Nul ne peut sans motif raisonnable, se trouver sur le terrain d'une école du lundi au vendredi entre 7h 00 et 17h 00.

#### ARTICLE 15 : Parc

Nul ne peut se trouver sans permission sur une aire à caractère public, dans un parc ou sur le terrain d'une école. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe A.

#### ARTICLE 16 : Insulter

Il est interdit de blasphémer ou d'injurier un agent de la paix, un inspecteur municipal ou toute personne chargée de l'application de la réglementation municipale dans l'exercice de ses fonctions.

#### ARTICLE 17 : Refus de quitter

Il est interdit à toute personne de refuser de quitter un endroit public lorsqu'elle en est sommée par la personne qui en a la surveillance ou par une personne à l'emploi de la municipalité, ou par un agent de la paix.

#### ARTICLE 18 : Périmètre de sécurité

Nul ne peut franchir ou se trouver à l'intérieur d'un périmètre de sécurité établi par l'autorité compétente à l'aide d'une signalisation (ruban, indicateur, barrière, cônes, etc.) à moins d'y être expressément autorisé.

#### ARTICLE 19 : Autorisation

Le conseil municipal autorise de façon générale l'inspecteur municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier et tout agent de la paix à entreprendre

des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

#### ARTICLE 20 : Amende

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende plus les frais. Relativement aux articles 12, 16 et 17 le contrevenant est passible d'une amende minimale de 100,00 \$ et d'une amende maximale de 300,00 \$. En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende minimale de 300,00 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$.

Si l'infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte et la pénalité édictée pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction en outre des frais.

#### ARTICLE 21 : Recours

Malgré les recours pénaux, la municipalité peut exercer, lorsque le conseil le juge pertinent, tous les recours nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

#### ARTICLE 22 : Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

#### ARTICLE 23 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À SAINT-AGAPIT, CE 5ième jour de novembre 2012.

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse

---

Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière

#### ANNEXE A

Endroits publics :

Complexe des Seigneuries, 1080 Avenue Bergeron;  
Vieux Couvent, 1159, rue Principale;  
Chalet des Sports, 1072, Avenue Bergeron;  
Centre sportif G.-H. Vermette et Chapiteau, 1068 Avenue Bergeron;  
Garage municipal, 1138, rue Daigle  
Réservoir d'eau potable, route 273 sud;  
Caserne de pompier et réservoir d'eau potable, 1247, rue Principale;  
Station d'épuration, 1176 rue Daigle;  
Gare, 1108 rue Demers;  
La Rencontre, local de la FADOQ, édifice situé au sud-ouest du Chalet des Sports;  
Presbytère et église, 1154, rue Principale;  
École secondaire Beurivage, 1134 rue Centenaire;  
École Sainte-Thérèse, 1157, rue du Collège;  
École l'Épervière, 1149, Avenue Olivier.

## **05.02 (2012-11-408) - Adoption projet règlement de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

### **5.2 - Adoption projet règlement de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'adopter le projet de règlement de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06 - Administration et législation**

### **6 - Administration et législation**

#### **06.01 (2012-11-409) - Musée du Country**

### **6.1 - Musée Country**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'appuyer le projet d'établissement du Musée du Country au Chalet des Sports de Saint-Agapit et d'autoriser la mairesse et la Directrice Générale & secrétaire trésorière par intérim à signer le bail d'une durée de 5 ans avec le Musée du country.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.02 (2012-11-410) - Inscription souper des gens d'affaires**

### **6.2 - Inscription souper des gens d'affaires CLD Lotbiniere**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser la dépense de 300 \$ taxes incluses, pour l'inscription de 3 personnes au souper des gens d'affaires du CLD de Lotbiniere, poste budgétaire 02 11000 346

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.03 (2012-11-411) - Calendrier des séances du conseil 2013**

### **6.3 - Calendrier des séances du conseil 2013**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que le calendrier des séances publiques du conseil municipal pour l'année 2013 soit le suivant :

14 janvier 2013

4 février 2013

4 mars 2013

2 avril 2013

6 mai 2013

3 juin 2013

2 juillet 2013

5 août 2013

3 septembre 2013

7 octobre 2013

4 novembre 2013

2 décembre 2013

Les séances du conseil ont lieu à 20h, à la salle du conseil située au 1080 avenue Bergeron, Complexe des Seigneuries.

Le calendrier des séances se retrouve sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.04 (2012-11-412) - Dépôt du rapport annuelle de la mairesse**

### **6.4 - Dépôt du rapport annuelle de la mairesse**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'approuver le dépôt du rapport annuelle de la mairesse.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.05 (2012-11-413) - Révision du budget 2012 OMH**

### **6.5 - Révision du budget 2012 OMH Saint-Agapit**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'adopter la révision du budget 2012 de 1 292 \$ de l'OMH Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.06 (2012-11-414) - 6.6 Résolution acceptation du plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre**

### **6.6 - Résolution acceptation du plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre**

MUNICIPALITÉ DE Saint-Agapit

Résolution numéro 2012-11-414

Résolution pour l'acceptation du plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre

Le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Agapit a adopté une résolution (Résolution no 2012-11-414) qui approuve ce présent plan d'action. En effet, il est résolu :

- 1) D'ACCEPTER le plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre et d'autoriser son dépôt au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), et ce, en vue de son approbation;
- 2) D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07 - Voirie aqueduc et égout**

### **7- Voirie aqueduc et égout**

#### **07.01 (2012-11-415) - Augmentation du coût de branchement d'un nouvel immeuble**

##### **7.1 -Augmentation du coût de branchement d'un nouvel immeuble**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'augmenter le coût de branchement d'aqueduc et d'égout d'un nouvel immeuble à 125 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **07.02 (2012-11-416) - Achat 3 lampadaires rue Duclos, Flamand, Vermette**

##### **7.2 - Achat 3 lampadaires rue Duclos, Flamand, Vermette**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'achat de 3 lampadaires dans les rues Duclos, Flamand et Vermette au montant de 5 211.46 \$ + taxes, payable en 2013, poste budgétaire 02 34000 641

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **07.03 (2012-11-417) - Achat 14 lampadaires Développement Jovina**

##### **7.3 - Achat 14 lampadaires Développement Jovina**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'achat de 14 lampadaires pour le développement Jovina au montant de 14 462.73 \$ taxes incluses, poste budgétaire 23 32035 712 et 23 32036 721, remboursable par le promoteur selon l'entente avec Gestion Jovina.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **07.04 (2012-11-418) - Nettoyage cours d'eau Tannerie**

##### **7.4 - Nettoyage cours d'eau Tannerie**

Il est proposé par Yves Gingras de reconduire en 2013 le projet de nettoyage du cours d'eau de la Tannerie au coût de 25 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **07.05 (2012-11-419) - Soumission RDR consultant , hydrogéologue projet puits Laflamme**

##### **7.5 - Soumission RDR consultant , hydrogéologue projet puits Laflamme**

Il est proposé par Yves Gingras d'accepter la soumission de RDR consultant, hydrogéologue, pour le projet puits Laflamme au montant de 5 150 \$ plus taxes, poste budgétaire 23.05000.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **07.06 (2012-11-420) - Soumission Samson et frères pour le puisatier**

##### **7.6 - Soumission Samson et frères pour le puisatier**

Il est proposé par Yves Gingras d'accepter la soumission de Samson et frères pour le puisatier au montant de 13 434 \$ plus taxes, poste budgétaire 23.05000.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08 - Urbanisme**

### **8 - Urbanisme**

#### **08.01 (2012-11-421) - Cession du lot 5 050 335 sur la rue Sévigny**

##### **8.1 - Cession du lot 5 050 335 sur la rue Sévigny**

ATTENDU QUE, la compagnie à numéro 9260-8033 Québec Inc. doit céder à la Municipalité de Saint-Agapit le lot 5 050 335.

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers ,

QUE le conseil municipal accepte la cession gratuite, par la compagnie à numéro 9260-8033 Québec Inc. du lot numéro 5 050 335 du cadastre du Québec.

Tous les honoraires et les frais pour la cession de ce lot sont à la charge de la compagnie à numéro 9260-8033 Québec Inc. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **08.02 (2012-11-422) - Adoption des projets de lotissement**

##### **8.2 - Adoption des projets de lotissement**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le projet de lotissement du terrain appartenant à Les Constructions Harold Turmel et Fils Inc. sur les lots 4 709 100 et 4 709 107 pour créer le lot 5 139 703.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **08.03 (2012-11-423) - Mandat services technique en urbanisme**

##### **8.3 - Mandat services technique en urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire une résolution afin de donner un mandat de services technique en urbanisme à la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **08.04 (2012-11-424) - Libre**

##### **8.4 - Résolution appui à la demande d'autorisation d'Hydro-Québec ligne 120kv traversant le territoire de Saint-Agapit**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire une résolution pour donner notre appui à la demande d'autorisation d'Hydro-Québec ligne 120kv traversant le territoire de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Appui à la demande d'autorisation d'Hydro-Québec pour l'utilisation à des fins autres qu'agricole afin de construire une nouvelle ligne de transport d'énergie électrique à 120kV traversant le territoire de Saint-Agapit

Attendu la demande d'Hydro-Québec (lettre du 18 juin 2012) ;

Attendu que le demandeur désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole, les lots identifiés à l'annexe 1 du formulaire de présentation d'une demande soit les lots visés pour l'installation d'une ligne de transport d'énergie électrique biterne sur le territoire de Saint-Agapit ;

Attendu que cette nouvelle ligne vise à assurer la sécurité et la fiabilité de l'alimentation électrique de la région;

Attendu que cette nouvelle ligne de transport d'énergie répondra aux nouveaux critères de résistance au verglas ;

Attendu qu'elle tient compte de l'évolution globale du réseau régional dans les années à venir;

Attendu qu'Hydro-Québec a mené des études techniques, économiques et environnementales afin de retenir le tracé le plus avantageux pour les propriétaires concernés;

Attendu qu'une ligne électrique de 69 kV est déjà en opération à l'endroit où sera localisée la nouvelle ligne électrique;

Attendu qu'Hydro-Québec a pris en considération les demandes des citoyens et de la Ville de Saint-Agapit afin de réduire les impacts sociaux et environnementaux pour les propriétaires concernés;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage 251-11-07 ;

Attendu que ce tracé est le moins contraignant considérant que des installations sont déjà existantes à cet endroit sur le territoire de la Ville;

Pour tous ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Claudette Desrochers, appuyé par monsieur le conseiller Yves Gingras et il est unanimement résolu:

Que le conseil municipal recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09 - Loisirs**

### **9 - Loisirs**

#### **09.01 (2012-11-425) - Achat gilets Vermette, Desharnais et Philippe Boucher**

##### **9.1 - Achat gilets Vermette, Desharnais et Philippe Boucher**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de faire l'achat de gilets brodés à l'effigie de Antoine Vermette, David Desharnais et Philippe Boucher selon la soumission de Bi-Sports, pour un montant de 449.97 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 610.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **09.02 (2012-11-426) - Dons Desjardins hockey mineur Saint-Agapit**

##### **9.2 - Dons Desjardins hockey mineur Saint-Agapit**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'octroyer un montant de 575 \$ des Dons Desjardins à l'Association du hockey mineur Saint-Agapit, poste budgétaire 02.70150.959.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **09.03 (2012-11-427) - Proposition ProDen éclairage Parc de la Gare**

##### **9.3 - Proposition ProDen éclairage Parc de la Gare**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter la proposition de ProDen pour l'éclairage du parc de la Gare au montant de 500 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70221 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **09.04 (2012-11-428) - Embauche Stéphane Lapierre poste entretien ménager du services des loisirs**

##### **9.4 - Embauche Stéphane Lapierre, poste entretien ménager du Services des loisirs**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'embaucher M. Stéphane Lapierre au poste d'entretien ménager du Services des loisirs à temps partiel. Le salaire et les conditions sont établis selon la convention en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **09.05 (2012-11-429) - Renouvellement du contrat pour la calibration, la maintenance et pour les produits de la tour d'eau de refroidissement des compresseurs à l'aréna**

##### **9.5 - Renouvellement du contrat pour la calibration, la maintenance et pour les produits de la tour d'eau de refroidissement des compresseurs à l'aréna**

Il est proposé par Andréanne Giasson d'autoriser le contrat pour la calibration, la maintenance et pour les produits de la tour d'eau de refroidissement des compresseurs à l'aréna à Certified au montant de 2 220 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **10 - Services des incendies**

### **10 - Services des incendies**



## **10.01 (2012-11-430) - Subvention Défi pompier**

### **10.1 - Subvention Défi pompier**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'octroyer une subvention de 500 \$ pour le défi pompier, poste budgétaire 02 22000 493.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **10.02 (2012-11-431) - Formation mâchoires de vie**

### **10.2 - Formation mâchoires de vie**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'inscrire 4 pompiers à la formation du 8 novembre sur les mâchoires de vie à St-Apollinaire au montant de 2 920 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 22000 454 et d'autoriser les frais inhérents à cette formation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **10.03 (2012-11-432) - Achat mâchoires de vie**

### **10.3 - Achat mâchoires de vie**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'achat de couteau et décarteur (mâchoires de vie) selon la soumission de Aréo-Feu au montant de 19 545.75 \$ au poste budgétaire 23.03000.725, le montant sera pris dans le fond de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **10.04 (2012-11-433) - Rapport sur la situation des activités du services des incendies**

### **10.4 - Rapport sur la situation des activités du service des incendies**

Il est proposé par Micheline Beaudet et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie du 19 septembre au 31 octobre 2012;

Alarme incendie :	4
Feu de résidence :	1
Feu de bâtiment :	1
Feu de champs (feuille) :	2
Feu d'installation électrique :	0
Feu de cheminée :	0
Désincarcération/accident de la route :	3
Assistance aux citoyens :	0
(Sauvetage d'une personne accident VTT)	0
Entraide aux municipalités :	7
Pratique évacuation	3
TOTAL APPELS D'URGENCE	21
AUTRES APPELS ET ACTIVITÉS	0
Pratique :	2
Permis de feu :	0

Adopté à l'unanimité par les conseillers

## **11 - Complexe des Seigneuries**

### **11 - Complexe des Seigneuries**

## **11.01 (2012-11-434) - Autorisation à la mairesse et à la directrice générale à signer le bail pour la location du local au député, Monsieur Laurent Lessard**

### **11.1 - Autorisation à la mairesse et à la directrice générale à signer le bail pour la location du local au député, Monsieur Laurent Lessard**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le bail pour la location du local au député, Monsieur Laurent Lessard.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11.02 (2012-11-435) - Achat chariot élévateur**

### **11.2 - Achat chariot élévateur**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat d'un chariot élévateur pour le Complexe Des Seigneuries ainsi que de façon ponctuel pour l'aréna au montant de 9 000 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 71020 725

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11.03 (2012-11-436) - Participation agent marketing au salon des mariés**

### **11.3 - Participation agent marketing au salon des mariés**

Il est proposé par Micheline Beaudet d'autoriser l'agent de marketing à opérer un kiosque au salon des mariés qui se déroulera du 11 au 13 janvier 2013. Le coût de l'inscription est de 569.13 \$, poste budgétaire 02 70120 349.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11.04 (2012-11-437) - Signature du contrat Méga Fun**

### **11.4 - Signature du contrat Méga Fun**

Il est proposé par Micheline Beaudet de procéder à la signature du contrat Méga Fun pour l'organisation du party des Seigneuries du 14 décembre 2012 au coût de 1 445 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70120 459.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **12 - Finances**

## **12 - Finances**

## **12.01 (2012-11-438) - Liste des salaires au 30 septembre 2012**

### **12.1 - Liste des salaires au 30 septembre 2012**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la liste des salaires bruts payés au 30 septembre 2012, au montant de 91 023.37 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **12.02 (2012-11-439) - Liste des salaires au 27 octobre**

### **12.2 - Liste des salaires au 27 octobre 2012**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la liste des salaires bruts payés au 27 octobre 2012, au montant de 78 751.57 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **12.03 (2012-11-440) - Dépôt de la liste des personnes endettés envers la municipalité**

### **12.3 - Dépôt de la liste des personnes endettés envers la municipalité**

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire trésorière a déposé un état des personnes endettées envers la municipalité au 30 octobre 2012;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu,

QUE le conseil autorise la directrice générale à prendre entente avec les contribuables ayant des soldes dûs pour les années 2011 et antérieures, afin que ces derniers paient avant le 1er mars 2013.

Que le conseil annule le solde des matricules suivants: 3155.83.1189, 3155.83.3632, 3257.88.9851 pour un montant total de 220.99 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **12.04 (2012-11-441) - Dépôt de la liste des factures supérieures à 25 000 \$**

#### **12.4 - Dépôt de la liste des factures supérieures à 25 000 \$**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver la liste des factures supérieures à 25 000 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **12.05 (2012-11-442) - Résolution utilisation d'un solde disponible sur règlement d'emprunt fermé**

#### **12.5 - Résolution utilisation d'un solde disponible sur règlement d'emprunt fermé**

Il est proposé par Micheline Beaudet d'utiliser le solde disponible de 6 611.69 \$ du règlement d'emprunt numéro 289-05-09 qui est fermé pour rembourser le capital à payer en 2012 à la Banque Nationale Financière de 8 000.00 \$ sur le règlement d'emprunt 289-05-09.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **12.06 (2012-11-443) - Dépenses d'investissements octobre 2012**

#### **12.6 - Dépenses d'investissements octobre 2012**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la liste des dépenses d'investissements pour le mois d'octobre 2012 pour un montant de 18 328.07 \$.

SNC Lavalin, 2 969.80 \$, Facture # 1039230, Puits Olivier 5, Honoraires professionnels, poste budgétaire 03.31000.000

RDR Consultants, 2 240.40 \$, Facture # 484, Puits Olivier 5, Visite pour vérification de l'emplacement des puits, 23.40031.721

Les Entreprises Lévisienne Inc., 421.56 \$, Facture # 18054, Développement de la Tannerie 3A, Tonnes métriques de pierre concassée MG20 MTQ, poste budgétaire 23.32031.721

Ray-Car, 2 668.09 \$, Facture # 0202-08463, Développement de la Tannerie 3A, Pierre concassée MG20B - MG20 MTQ, poste budgétaire 23.32031.721

SNC Lavalin, 1 323.61 \$, Facture # 1038959, Développement de la Tannerie Phase 1, Honoraires professionnels, poste budgétaire 23.32037.721

SNC Lavalin, Phase 1 : 620.87 \$ Phase 2 : 344.93 \$,  
Facture # 1038960, Développement Jovina Phase 1 et Phase 2,  
Honoraires professionnels,  
Phase 1 : poste budgétaire 23.32035.721  
Phase 2 : poste budgétaire 23.32036.721

Distribution Brunet, 4 983.02 \$, Facture # 5403-023548, Développement Jovina Phase 1, Achat compteurs d'eau, poste budgétaire 23.32035.721

Constructo SEAO, 106.36 \$, Facture # 909748, Addenda, Agrandissement usine et nouveaux puits, poste budgétaire 23.40031.721

SNC Lavalin 2 086.80 \$, Facture # 1040294, Agrandissement station d'eau potable et des puits, Honoraires professionnels, poste budgétaire 23.40031.721

3094-7675 Québec Inc., 562.63 \$, Facture # 188, Puit Olivier, Frais transport 23.40031.721

TOTAL 18 328.07 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **12.07 (2012-11-444) - Liste des comptes fournisseurs au 31 octobre 2012**

#### **12.7 - Liste des comptes fournisseurs au 31 octobre 2012**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la liste des comptes à payer, en date du 31 octobre 2012, au montant de 71 279.62 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **12.08 (2012-11-445) - Liste de l'historique des chèques au 31 octobre 2012**

### **12.8 - Liste de l'historique des chèques au 31 octobre 2012**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la liste de l'historique des chèques au 31 octobre 2012, au montant de 97 864.74 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **13 - Varia**

### **13- Varia**

## **13.01 (2012-11-446) - Mandat comité CCU**

### **13.1 - Mandat comité CCU**

Il est proposé par Claudette Desrochers de recommander Monsieur René Laflamme pour un mandat de 2 ans au sein du comité consultatif d'urbanisme et Monsieur Mario Champagne pour un mandat de 1 an auprès de ce même comité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **14 - Période de question des contribuables**

### **14 - Période de questions des contribuables**

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

## **15 (2012-11-447) - Levée de la séance**

### **15- Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de lever la séance ordinaire à 21h05 .

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Isabelle Paré secrétaire-trésorière/directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse